

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2023							
(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2023 :		3	dont DGS 0	DGAS : 2 H	DGST : 1 H	Expert ht niveau- directeur de projet :	x H ou x F
(B) N° de département :	59	(E) Nominations an 2023 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2023		
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
Communauté de communes de Flandre Intérieure	EPCI	DGS			DGS		
		DGAS	1		DGAS	1	
		DGST			DGST		
		Expert de haut niveau- Directeur de projet			Expert de haut niveau- Directeur de projet		
		Total par sexe	1	0	Total par sexe en 2023	1	0
Ne remplir que les cases colorées *La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40% de nominations équilibrés					(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)		
					Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
					DGS		
					DGAS	1	1
					DGST		
					Expert de haut niveau- Directeur de projet		
					Total par sexe années antérieures	1	1
					(H = F + G) Total primo par sexe	2	1
					(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en année 2023		
Au titre du 1 ^{er} cycle	(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2 ^{ème} cycle année 2023 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)						
	Nombre minimal de représentant de chaque sexe						
	0						
Nombre d'unités manquantes							
Néant							
Contribution due							
Néant							
Au titre du 2 ^{ème} cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe						
	0						
	Nombre d'unités manquantes						
	Néant						
Contribution due							
Néant							

Cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4.